

Gilles CHOMEL
2 avenue de Lattre de Tassigny
06400 CANNES
www.LécoLomobiLe.fr

Cannes, le 08/12/15

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris CEDEX 07

Destinataires: Mesdames et Messieurs les jurés de l'inscription au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO;

Objet: L'incompatibilité Mouginoise au classement des Alpes-Maritimes au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mesdames et Messieurs les Jurés:

Plusieurs candidatures à votre classement au patrimoine mondial émanent de mon département des Alpes-Maritimes. Il s'agit des demandes de classement relatives à la Promenade des Anglais de Nice, de la Croisette et des îles de Lérins de Cannes, des parfums de Grasse, des Alpes Méditerranéennes et de la bande côtière des Alpes-Maritimes.

Au regard de ces demandes, il me semble opportun d'attirer votre attention sur le fait qu'il existe sur le territoire de ce département un magnifique village légué par nos ancêtres qui mériterait, à lui seul, par son authenticité et son panorama, l'inscription à votre classement: le village de Mougins de la communauté d'agglomération des Pays de Lérins. Malheureusement, ce village disposait d'un réseau exceptionnel de voies ancestrales publiques comme en témoigne le cadastre Napoléonien consultable en ligne sur <http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/>. Or, ce patrimoine de voies a été littéralement saccagé par les administrations successives de cette commune. Tout particulièrement, une voie remarquable par sa longueur, le Chemin de la Tire, une des routes communales les plus longues de France qui mesurait 5 kilomètres de long au début du XXème siècle, a subi 4 obstructions et la privatisation de 2 tronçons qui lui ont fait perdre son caractère géographique exceptionnel.

Quatre autres voies intercommunales ont subi le même sort à Mougins: le Chemin du Pigeonnier, l'Ancien Chemin de Valbonne à Vallauris, le Chemin de la Bouillide et le Chemin de Mougins à Biot, de sorte qu'un territoire, à l'origine peu dense en raison de son caractère rural et très bien innervé, se trouve maintenant engorgé par la circulation automobile sans l'offre alternative des déplacements sains, respectueux de la nature et du climat, que sont la marche et le vélo qu'auraient permis ces chemins de traverse.

Au regard de la perte du patrimoine ancestral des voies publiques de Mougins et de l'empêchement des modes de déplacement sains sur son territoire, le classement de tout ou partie de mon département au patrimoine de l'UNESCO pourrait paraître particulièrement déplacé. Je tenais à vous faire part de cette remarque pour que vos décisions d'inscription s'opèrent en pleine connaissance des causes et conséquences.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Jurés, l'expression de mes sentiments distingués

Copies postales aux Conseillers Municipaux de Mougins

Copies électroniques aux maires du 06, aux associations locales, aux organes de presses, à SP et au CD 06